

# Compte-rendu du Conseil d'Administration du Collège Albert Camus

Du 03 février 2022

Le conseil d'administration s'est tenu sous la présidence de Monsieur Lhommeau-Rétailleau, principal.

## Étaient présents :

Mme Hejoaka, principale adjointe, M. Kaminska, Gestionnaire, Mme Gace, Conseillère principale d'éducation,

Représentantes des personnels administratifs et techniques : Madame Pezavant, Mme Lehout,

Représentants des personnels (7) : Mme Apakian, Mme Le Bastard, M. Nghien, M. Midaven, Mme Fratoni, Mme Mourot, Mme Jarraud

Représentants des parents d'élèves (7) : Mme Florencia MERLEN ALDANA (FCPE), M. BOCION (FCPE), Mme Corinne COMES (PEEP), Mme Aline POISSON (PEEP), Mme NOUZEILLES (API), Mme MALDAME (API),

Représentants d'élèves (2) : M. Guillerm Hugo

Représentant de la mairie : Mme MOLIN-BERTIN

M. Nghien et M. Midaven sont désignés secrétaires de séance.

La séance est ouverte à 18h35 – Quorum atteint (21 présents)

### 1) Approbation de l'ordre du jour (pour vote)

**Adoption à l'unanimité (21 pour)**

### 2) Compte-rendu du C.A. du 25/11/2021 (pour vote)

Modification du point 4 sur la différence de 2 005,28 € de l'amortissement de l'imprimante.

**Adoption à l'unanimité (21 pour)**

### 3) Ventilation de la DHG 2022/2023 (pour vote)

C'est l'acte fondateur pour la préparation de la rentrée 2022. 679 élèves sont prévus pour l'an prochain, contre 684 actuellement. Une forte baisse des effectifs est prévue dans le premier degré l'an prochain. L'impact sera moindre dans le second degré mais à prévoir néanmoins.

Question de madame Maldamé : quand aura lieu le changement de carte scolaire ?

Réponse de Monsieur Lhommeau-Rétailleur : ce changement ne devrait pas intervenir avant l'année prochaine (cela touche environ 10 élèves en moins par an).

6 divisions dans tous les niveaux (avec une moyenne de 28 à 29 élèves par classe).

Le calcul de la dotation s'effectue avec 26h et 3h de marge par classe. Il faut tenir compte des heures statutaires. Une bonification est donnée en fonction de l'IPS et des effectifs. La DHG se décompose en HP (679) + HSA (62) + IMP (10) (TOTAL : 741). Elle est en augmentation de 4h par rapport à l'an dernier.

Le collège est situé dans la typologie 6 (dans le bas de la typologie 6). La notion d'effectif global est maintenant utilisée dans le calcul de la DHG globale.

Le collège est considéré comme un établissement de grande taille.

La répartition des heures se fait sur la base des 741h et en priorité en respectant les heures réglementaires de chacune des disciplines.

L'axe 1 du projet d'établissement (garantir la réussite de tous et répondre aux besoins de chacun : pédagogie différenciée, valoriser les progrès de chacun) est ce qui guide les choix.

Présentation du tableau DHG 2022-2023 CA avec la répartition horaire par discipline :

## PROPOSITION - 27/01/22

Niveau	6ème		5ème		4ème		3ème		HSTAT	LCA	Projet	Total	Besoins
Effectifs	176		172		158		173					679	
Divisions	6		6		6		6					24	
E/C	29,3		28,7		26,3		28,8					28,3	
	H/C	Total	H/C	Total	H/C	Total	H/C	Total					
Français	4,5	27	4,5	27	4,5	27	4	24		7		112	129
	1	6			0,5	3	1	6			2	17	
Maths	4,5	27	3,5	21	3,5	21	3,5	21				90	113
	1	6	0,5	3	1	6	1	6			2	23	
HGEC	3	18	3	18	3	18	3,5	21				75	75
												0	
ANGL LV1	4	20	3	18	3	18	3	18				74	80
			0,5	3								3	
ANGL Bil		3										3	
ALL LV2	3	3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5				10,5	10,5
Italien			2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5				7,5	7,5
ESP LV2			2,5	12,5	2,5	10	2,5	12,5				35	35
SVT	1,5	9	1,5	9	1,5	9	1,5	9	2			38	47
			0,5	3	0,5	3	0,5	3				9	
PHY-CH	1	6	1,5	9	1,5	9	1,5	9	2			35	44
			0,5	3	0,5	3	0,5	3				9	
Techno	1,5	9	1,5	9	1,5	9	1,5	9				36	36
												0	
EPS	4	24	3	18	3	18	3	18	12			90	94,5
		4,5										4,5	
Arts Pla.	1	6	1	6	1	6	1	6				24	24
Ed. Musicale	1	6	1	6	1	6	1	6				24	24
ULIS									21			21	21
TOTAL	31	174,5	33	170,5	33,5	171	34	176,5				740,5	
									DGH	4		741	

\*Tout ce qui est indiqué en rouge est un choix de renforcement des moyens (création de ½ grp). (1 = 1h de ½ grp par semaine // 0,5 = 1h de ½ grp en quinzaine).

Proposition de 2 x 2h = 4h pour un projet de remédiation pour le niveau 5ème & 4ème.

Le vote porte sur le nombre de postes d'enseignant.

SERVICES	APPORT											TOTAL	BESOINS	ECART	HSA	BMP			
	TEMPS PLEINS				TEMPS PARTIELS														
	15h		18h		20h		12h		14,4h		17h								
Quotité	nbre de postes	sous-total heures																	
LETTRES MODERNES			4	72									72	108	129	21	6	15	BMP
LETTRES CLASSIQUES			2	36									36						
MATHS	1	15	5	90									105	113	8	8	0		
HGEMC			2	36			1	12	1	14,4			62,4	75	12,6	4,6	8		STAG
ANGLAIS			4	72									72	80	8	8	0		
ALLEMAND			1	18									18	10,5	-7,5	0	-7,5		CSD
ITALIEN													0	7,5	7,5	0	7,5		BMP
ESPAGNOL			1	18									18	35	17	7	10		BMP
SVT			2	36									36	47	11	3	8		STAG
PHYSIQUE-CHIMIE	1	15	1	18									33	44	11	3	8		STAG
TECHNO			2	36									36	36	0	0	0		
EPS	1	17			2	40					1	17	74	94,5	20,5	13,5	7		BMP
EDUCATION MUSICALE	1	15											15	24	9	3	6		BMP
ARTS PLASTIQUES			1	18									18	24	6	6	0		
ULIS													0	21	21	0	21		BMP
N/S	4	62	25	450	2	40	1	12	1			17	0	0,5	0,5	0,5	0		
													595,4	741	145,6	62,6	83		

	Collège
HEURES POSTES	679
HSA	62

Pas de création de poste, pas de modification du nombre d'enseignants entre les 2021/22 et 2022/23 : le nombre de postes est stable.

Vote : adoption à l'unanimité

Départ de Mme Florencia MERLEN ALDANA (FCPE) - 20 présents

### 3) Convention du club chant

Club animé par Myriam Baou. Fonctionne depuis le mois de septembre et pris en charge par le FSE depuis la rentrée. Prise en charge par le collège pour la 2<sup>ème</sup> partie de l'année.

14 séances : 72 TTC : 1 080 €

**Adoption à l'unanimité**

### 4) Convention théâtre Italien

Projet qui a déjà eu lieu l'an dernier. Coût de 840 TTC pour un projet composé de 10 séances de Mme Marianna Granci.

Autorisation donnée au chef d'établissement pour signer la convention.

**Adoption à l'unanimité**

### 5) Convention Énergie Jeunes

Présentation par Madame Gace. L'association Énergie Jeunes dispose de service civique. Cela permettra d'ouvrir des créneaux Devoirs Faits ou de mener des créneaux Devoirs Faits en co-intervention. Pas d'impact financier dans la convention.

Autorisation donnée au chef d'établissement pour signer la convention.

**Adoption à l'unanimité**

## 6) point d'information pass-culture

Le pass culture permettra le financement de sorties culturelles pour les classes de 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>. Un équivalent de 8 000€ à dépenser avant la fin de l'année scolaire.

Création d'un comité pour discuter de la distribution des 16 € versé par le département pour chaque élève de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du collège (comité composé d'un enseignant et du gestionnaire).

## 7) Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 19h39.